

PIERRE FRÖHLICH

Institut Ausonius, UMR 5607, université Bordeaux Montaigne

ORCID: 0009-0000-1542-3143

pierre.frohlich@u-bordeaux-montaigne.fr

1972-2022 : conception, réception et portée des *Symbola* de Philippe Gauthier*

1972-2022: the conception, reception and scope of Philippe Gauthier's *Symbola*

Abstract

This austere work is a landmark, but also bears the mark of the context of its writing (a “main” thesis of “Doctorat d’Etat”), of its author and of its intellectual filiation. It is the work of a historian, trained alongside André Aymard and Louis Robert, on an idea of Moses Finley, and finally a thesis directed by Édouard Will. A technical work, which opened many dossiers, it was also part of the history of law. It was well received by epigraphists (it earned its author the chair of epigraphy at the EPHE) and by a number of historians; it was also part of a vast renewal of studies devoted to the relations of cities with foreigners, which characterized the 1970’s to 1990’s (work on isopoliteia, metoikoi, proxenia, asyilia, etc.), which has not dried up since. But the author’s institutional and even legal perspectives have given rise to significantly different approaches among historians. Moreover, some of the author’s historical conceptions (such as those set out in his conclusion) are now outdated, by many works, including later studies by Philippe Gauthier himself.

Quest’opera austera rimane un punto di riferimento, ma porta anche il segno del contesto in cui è stata scritta (una tesi “principale” di “Doctorat d’Etat”), del suo autore e della sua filiazione intellettuale. È il lavoro di uno storico, formatosi a

* Que Michele Faraguna et Alberto Maffi soient remerciés pour leur invitation et leur chaleureuse *xenia* ; j’exprime également ma reconnaissance à François Lefèvre pour sa relecture attentive, à Pierre Verschuren et à Arnaud Desvignes pour leurs précieux conseils sur l’histoire du doctorat.

contatto con André Aymard e Louis Robert, su un'idea di Moses Finley, e infine una tesi diretta da Édouard Will. Un'opera tecnica, che ha aperto molti dossier e che si inseriva anche (*pace* l'autore) nel campo della storia del diritto. Fu ben accolta dagli epigrafisti (valse al suo autore la cattedra di epigrafia all'EPHE) e da alcuni storici; si inserì inoltre in un vasto rinnovamento degli studi dedicati alle relazioni delle città con gli stranieri, che caratterizzò gli anni '70-'90 (lavori su isopoliteia, metoikoi, proxenia, asyilia, ecc.), che da allora non si è più esaurito. Tuttavia, le prospettive istituzionali e persino giuridiche dell'autore hanno dato origine ad approcci significativamente diversi tra gli storici. Inoltre, alcune delle concezioni storiche dell'autore (come quelle esposte nella sua conclusione) sono ormai superate da molti lavori, compresi gli studi successivi dello stesso Philippe Gauthier.

Keywords: Classical and hellenistic poleis, Greek law, justice, *politeia*, foreigners, treaties, *isopoliteia*, *metoikia*, *symbola*, *symbolai*, *asyilia*, historiography, scholarship

Parole chiave: Città greche di età classica ed ellenistica, diritto greco, giustizia, *politeia*, stranieri, trattati, *isopoliteia*, *metoikia*, *symbola*, *symbolai*, *asyilia*, storiografia, studi moderni

Introduction

Ouvrir ainsi une journée commémorant le cinquantenaire de la publication des *Symbola* de Philippe Gauthier, pour un de ses élèves, c'est courir le risque de se placer dans la posture du gardien du temple, de glisser de la fidélité légitime à un savant qui vous a appris la recherche au culte de la personnalité. Sans doute dois-je pour ma part trop au maître qu'était Philippe Gauthier pour échapper à la subjectivité. Il détestait plus que d'autres les chapelles et toute forme de vénération : j'espère au moins avoir été impartial et avoir gardé autant que faire se peut la nécessaire distance critique vis-à-vis d'un travail d'un âge déjà vénérable.

Avouons-le surtout : Philippe Gauthier, modeste, pessimiste et ironique d'abord vis-à-vis de lui-même, aurait sans doute été surpris que l'on parle encore de cet ouvrage cinquante ans après sa parution, et n'aurait peut-être pas apprécié que l'on organise quoi que ce soit autour de ce livre. Mais commémorer n'est pas célébrer et, à l'invitation de nos collègues de Milan, il s'agit de réfléchir de façon critique sur l'apport et l'utilité des recherches concrétisées dans ces *Symbola*.

La démarche est légitime et même utile, surtout quand lorsqu'un demi-siècle s'est écoulé depuis la parution d'un ouvrage. Cependant, me semble-t-il, pour un historien, le livre de Philippe Gauthier qui a le plus fait date est *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs*, paru en 1985. Il a changé la vision des cités grecques et a imprimé sa marque sur nos études au point de devenir comme la clef de voûte d'un nouveau paradigme, celui de la vitalité des cités hellénistiques¹. Il mériterait, sans doute, d'être remis en perspective, discuté, à la lumière des débats qui existent encore, des travaux qui ont suivi, que ce soit sur l'évergétisme, les institutions civiques, les relations avec les rois, « le politique », des innombrables études de cas, etc.².

Ce contraste apparent chez les historiens entre la réception de ces deux livres est en soi intéressant, les *Symbola* me semblant en partie oubliés. Au-delà du prétexte du cinquantenaire, il justifie que l'on relise aujourd'hui le premier des deux, à la lumière des travaux des historiens comme de ceux des historiens du droit surtout, nombreux depuis 1972.

Il s'agira donc ici, modestement, en introduction à cette série d'articles, de proposer quelques réflexions sur la réception de cette œuvre, son utilisation, de la replacer dans son contexte de rédaction, et aussi dans l'évolution de la recherche, celle de P. Gauthier lui-même comme celle des autres chercheurs.

1. Les *Symbola*, une thèse – sans thèse ?

Le livre est d'un abord difficile. Le sujet y est pour quelque chose, mais aussi sa nature, puisqu'il s'agit d'une thèse, d'une thèse de doctorat d'État, entamée en 1962 et soutenue en 1970 à Nancy, sous la direction d'Édouard Will. Presque en parallèle, P. Gauthier travailla de 1965 à 1975 à un autre ouvrage de méthode et de contenu fort différent, paru en 1976, *Un commentaire historique des Poroi de Xénophon*³. Cette entreprise procédait de l'ancienne obligation faite alors en France aux candidats au doctorat de

¹ Gauthier 1985. Voir ainsi Ma 2008 et surtout Ma 2004, 242-243 sur ces paradigmes ; les remarques de P. Gauthier lui-même : Gauthier 2005.

² Il n'est pas possible d'en faire ici l'inventaire. Quelques exemples : prolongeant et approuvant les positions de Gauthier : Hamon 2009 ; Wiemer 2013 ; critiquant : Habicht 1995. Pour la citoyenneté, voir les études critiques de Mack 2019, Müller 2014, 2015 et 2016. Pour l'évergétisme : Brélaz 2009 ; Müller 2011 ; Domingo Gyax 2016.

³ Ici Gauthier 1976b, « avant propos » p. ix, qui en donne la chronologie.

préparer une thèse « secondaire » à côté de la thèse « principale » (les *Symbola*) pour pouvoir obtenir le titre de docteur d'État⁴. L'obligation ayant été supprimée en 1968-1969 par la réforme universitaire dite « loi Faure », le second ouvrage ne mentionne pas son origine universitaire⁵. Au passage, soulignons que ce *Commentaire* n'a lui pas été oublié et continue de figurer parmi les piliers de la bibliographie sur Xénophon, même si, là encore, il est discuté⁶.

Il faut néanmoins considérer la rédaction de ces deux ouvrages ensemble pour ne pas regarder les *Symbola* à travers le prisme de la carrière ultérieure de son auteur, épigraphiste régnant depuis la IV^e section de l'EPHE de Paris sur l'histoire des institutions et, dans une certaine mesure, l'histoire hellénistique⁷. C'est un historien complet, analysant les sources littéraires et épigraphiques des périodes classique et hellénistique – sans être épigraphiste ou philologue, abordant des questions touchant tant à l'histoire sociale, qu'économique, financière, institutionnelle ou politique, sous l'influence, ou en collaboration avec des personnalités fort diverses. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les avant-propos des deux ouvrages, parus à quatre ans d'écart. Voici ceux des *Symbola* :

Il me reste enfin à remercier tous ceux dont j'ai reçu aide et conseils. Du premier d'entre eux je ne puis malheureusement qu'évoquer le souvenir. André Aymard, après m'avoir attiré vers l'histoire grecque, avait suivi, avec

⁴ Cette double obligation était un héritage du XIX^e siècle ; jusqu'en 1903, la thèse secondaire devait être rédigée en latin.

⁵ Sur cette vaste réforme (loi du 12 novembre 1968 ; circulaire du 21 janvier 1969 ; arrêté ministériel du 16 juin 1969, qui supprime *de facto* cette obligation) et ses conséquences : Passeron 1986, 385-389 ; Prost 1992, 134-138 et surtout Valence et Poucet 2016 – qui n'abordent pas la question du doctorat : voir sur ce point Duroselle 1970 et Jolly 1993, 119-121 (présentation) et 143-147 (textes réglementaires). L'avant-propos (Gauthier 1976b, ix-xi) ne donne que le point de départ de 1965 : mais l'auteur lui-même en a donné la raison en 2002 : Gauthier 2002, 23 : « les *Poroi*, travail qui devait constituer la thèse secondaire en vue du doctorat d'État ».

⁶ Voir déjà les réflexions de Gauthier 1984a, à propos de plusieurs publications ; récemment Azoulay 2004, 221-229 ; Christ 2020, 141-151. Est également significative la traduction anglaise de Gauthier 1984a : Gauthier 2010.

⁷ Voir la bibliographie de Rousset 2014 (et, du même, une brève notice sur le site de l'EPHE : <https://prosopo.ephe.psl.eu/phiippe-gauthier> [consulté le 03.06.2023]) ; la notice de l'AIEBL : <https://aibl.fr/membres/2013/> [consulté le 03.06.2023], et l'article de P.-J. Catinchi dans le grand quotidien *Le Monde* du 10 avril 2013 : https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2013/04/10/philippe-gauthier-helleniste-et-epigraphiste_3157287_3382.html.

une bienveillance toute paternelle, les débuts hésitants puis les premiers résultats de cette recherche : sa disparition prématurée m'empêche de lui rendre hommage autrement qu'en dédiant cet ouvrage à sa mémoire. Envers M. Louis Robert, professeur au Collège de France et directeur d'études à l'École des Hautes-Études, ma dette est plus grande que je ne saurais dire : non seulement il m'encouragea constamment dans mon entreprise, mais surtout et d'abord il me donna les moyens de l'entreprendre en me formant à l'étude des textes épigraphiques ; j'ose espérer qu'on apercevra quelquefois dans cet ouvrage le reflet, certes imparfait, de la méthode qu'il ne cesse d'inculquer, depuis bien des années, à ses élèves.

M. Edouard Will, professeur à l'Université de Nancy, voulut bien accepter, en 1964, de prendre la direction de ce travail. Au cours des six dernières années, il ne ménagea ni les exhortations ni les conseils. Je voudrais qu'il trouve ici le témoignage de ma profonde gratitude.

J'exprime enfin toute ma reconnaissance à M. Moses I. Finley, professeur à l'Université de Cambridge, qui, après m'avoir suggéré l'idée de cette recherche, m'a communiqué nombre d'observations importantes, à M. Jacques Tréheux, professeur à la Sorbonne, qui m'a fait éviter bien des écueils dans l'interprétation des textes les plus difficiles, et à Pierre Vidal-Naquet, qui a attiré mon attention sur des textes importants.

Nancy, décembre 1970⁸.

On peut également citer quelques lignes de celui du *Commentaire des Poroï* :

Cet ouvrage a été entrepris en 1965, sur une suggestion de M. Édouard Will.
(...)

J'espère du moins qu'une orientation nouvelle aura été donnée ainsi à l'étude des *Poroï*, selon le vœu exprimé naguère par M. I. Finley, auquel je rends hommage au seuil de cette étude. J'ai connu trop tard son *Ancient Economy* pour en faire mon profit (j'ai ajouté au dernier moment quelques renvois dans les notes) : mais c'est souvent en méditant ses études antérieures sur l'économie grecque que j'ai compris ou cru comprendre certaines notations, à première vue étranges, des *Poroï*.

Ma reconnaissance va également à M. Louis Robert, qui a bien voulu lire et annoter mon manuscrit, et à Paul Goukowsky, dont les remarques sur le texte grec m'ont été précieuses.

Je dédie cette étude à Édouard Will : il y retrouvera, je pense, le souvenir de fréquentes et bonnes discussions et surtout, je l'espère, un témoignage de reconnaissance et d'amitié.

Nancy, janvier 1975⁹.

⁸ Gauthier, 1972, 10.

⁹ Gauthier 1976b, IX et XI.

L'idée du sujet des *Symbola* revient donc à Moses Finley, également remercié en 1976 – Philippe Gauthier connaissait bien l'œuvre et l'homme – celle du commentaire à Édouard Will, directeur de la thèse. Outre les collègues nancéens et membres du jury de thèse (Jacques Tréheux en 1970 ou Paul Goukowsky en 1976), on relèvera, à côté de l'éloge attendu de Louis Robert, les remerciements adressés à Pierre Vidal-Naquet. Ces deux hommes si dissemblables en tout point se portaient un respect mutuel et avaient noué une amitié certaine, non sans orages, mais durable¹⁰. Peut-être est-ce Vidal-Naquet qui introduisit Finley auprès de lui. C'est dans cette constellation un peu disparate que s'inscrit le jeune Philippe Gauthier et pas seulement dans le sillage de Louis Robert, qui fut certes la rencontre la plus importante dans son parcours, mais pas la première.

Il faut surtout rappeler que le point de départ en revint à André Aymard (1900-1964), à qui sont dédiés les *Symbola* et qui fut le premier directeur de la thèse de Philippe Gauthier. Il fut même plus que cela : en effectuant ses études d'histoire, ce dernier ne se destinait pas particulièrement à la recherche. C'est André Aymard qui le repéra, le poussa à se lancer dans ce domaine, à passer l'agrégation d'histoire, lui trouva ses premiers postes et commença à le diriger. Philippe Gauthier a exprimé dans l'avant-propos une reconnaissance qui n'était pas de façade : il racontait bien volontiers, encore trente ans plus tard, le rôle joué par Aymard dans sa destinée professionnelle¹¹. Son directeur de thèse, qui était aussi, initialement, celui de Pierre Vidal-Naquet, est un nom aujourd'hui un peu oublié. Avant sa mort, il régnait en maître sur les études anciennes depuis la Sorbonne, selon un centralisme que l'on peine à imaginer – un « despote éclairé », comme le

¹⁰ Sans alléguer le témoignage de ce qu'en disait P. Gauthier lui-même, en public comme en privé (par exemple : peut-être est-ce Gauthier lui-même qui suggéra le titre du *Chasseur noir*), voir les multiples mentions dans les *Mémoires* de P. Vidal-Naquet : Vidal-Naquet 1998, notamment 165, 167, 216, 239. Pour l'anecdote, signalons aussi une émission de radio qui transcende les positions historiographiques, *Les Lundis de L'histoire* sur France Culture, du 27 juillet 1981 : il s'agit d'une discussion avec l'auteur du *Chasseur noir* et deux autres invités, N. Loraux et P. Gauthier (<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-nuits-de-france-culture/les-lundis-de-l-histoire-pierre-vidal-naquet-pour-le-chasseur-noir-1ere-diffusion-27-07-1981-9873531>). Ces relations et cette amitié seraient moins surprenantes aujourd'hui si diadoques et épigones n'avaient pas trop souvent rigidifié les positions de celles et ceux dont ils se réclament.

¹¹ Il en parlait volontiers à ses interlocuteurs ; voir surtout Gauthier 2002, 24-25 ; Rousset 2014, XIX. Il participa également à l'édition posthume des *Études* d'A. Aymard : Aymard 1967, XIV.

nomme Pierre Vidal-Naquet¹². L'homme, comme le savant, était très largement respecté ; son décès prématuré causa un choc bien au-delà de l'histoire ancienne. Elle fut par exemple saluée dans les *Annales* par Fernand Braudel, qui, il est vrai, était très ami avec lui¹³. Si l'œuvre d'André Aymard n'est aujourd'hui pas très connue, c'est peut-être parce qu'elle date surtout dans années 1930-1940 et qu'il n'a pu la développer dans les années 1950-1960, accaparé qu'il était par d'importantes tâches administratives. Rappelons cependant trois points : 1) il fut comme Louis Robert un disciple enthousiaste de Maurice Holleaux auquel il dut sa spécialisation en histoire hellénistique¹⁴ ; 2) C'était entre autres un excellent historien des institutions¹⁵ ; 3) il introduisit le premier Philippe Gauthier à l'EPHE en 1955, où il enseignait¹⁶.

Je croirais qu'André Aymard a joué un grand rôle non seulement dans la carrière de Philippe Gauthier, mais aussi dans ses orientations de départ. Certes, en préparant les *Symbola*, Gauthier se forma, comme il le dit, à l'épigraphie grecque auprès de Louis Robert et cela orienta la suite de sa carrière. C'est, disait-il, les *Symbola* qui persuadèrent Louis Robert de le choisir comme successeur à l'EPHE, alors qu'il n'avait jamais publié une inscription, ni même d'article consacré à une question épigraphique : en 1972, ses articles portent presque tous sur des questions relatives à l'Athènes du V^e siècle ou sur des sources littéraires¹⁷. Autrement dit, il ne faut pas évaluer ce livre à sa destinée, ou en fonction de la trajectoire scientifique ultérieure de son auteur. C'est certes un ouvrage fondé sur une éru-

¹² Vidal-Naquet 1998, 20 (cf. 35-36).

¹³ Braudel 1965. Voir aussi Schuhl 1965, XIV-XLVII. Notons inversement l'absence, peut-être révélatrice, de notice sur André Aymard dans le dictionnaire biographique Kuhlmann et Schneider 2012 (très germanocentré il est vrai ; le choix des savants français sélectionnés est parfois discutable).

¹⁴ Voir Aymard 1938b, IX-X ; Seston 1965 ; Seston 1967, XI-XII. Cette transmission se fit, comme pour L. Robert, non pas à l'EPHE, mais à la Sorbonne et au Collège de France ; pour L. Robert, cf. Gauthier 2007, 11-12.

¹⁵ Outre sa thèse principale sur l'Achaïe (Aymard 1938a), on doit surtout signaler deux articles, l'un consacré aux « institutions politiques et judiciaires » des cités grecques à l'époque classique, l'autre aux étrangers dans les cités grecques à l'époque classique (Aymard 1954 et 1958), des thèmes qui conduisent directement aux *Symbola*.

¹⁶ Gauthier 2002, 24-25 ; Rousset 2014, XIX.

¹⁷ Voir la bibliographie dressée par D. Rousset dans Gauthier 2011, 675-678. Le premier article « épigraphique » date de 1977 (publication n° 59 : Gauthier 1977), alors que Philippe Gauthier avait 42 ans. Sur la démarche de L. Robert, voir les souvenirs de P. Gauthier, Gauthier 2002, 27 et ceux de G. Le Rider, Le Rider 2002, 19-20.

dition épigraphique minutieuse, mais l'œuvre d'un historien aux curiosités et aux travaux encore très variés, qui s'inscrit au cœur du champ intellectuel des historiens de l'Antiquité de la France de la fin des années 1960, fondé sur les enseignements des plus grands maîtres de l'histoire grecque, André Aymard, Louis Robert et Édouard Will.

Venons-en brièvement au contenu du livre et à ce que l'on peut comprendre de ses objectifs. Le plan a dans ses grandes lignes l'apparence de la simplicité, notamment une forme d'ordre chronologique, mais se complique dans le détail. Il peut parfois laisser l'impression d'une juxtaposition d'études de dossiers techniques. Le bref avant-propos – et non introduction – (4 pages) annonce à la fois une mise à jour et à plat des travaux du juriste Hitzig, dans une perspective qui est celle d'un historien et non d'un juriste, comme il s'en défend :

Mais le renouvellement de la documentation n'eût pas suffi à justifier l'ouvrage. S'il s'était agi de « mettre à jour », voire de corriger les études de Hitzig, un juriste eût tout été désigné. Or, bien que je me sois plongé (non sans plaisir) dans les publications juridiques et que j'aie dû souvent traiter des questions de droit (ce qui, je crains, ne manquera pas de rebuter les historiens), je ne suis point juriste : faut-il m'en excuser ? En fait, j'ai cherché constamment à interpréter ces documents en historien, c'est-à-dire à les replacer dans le contexte politique, social et économique aussi précis que possible : ce qui, à travers les documents officiels, permettait de saisir les relations entre cités ou entre particuliers, les causes qui expliquaient ces relations ou l'évolution de celles-ci, m'intéressait autant sinon plus que les *formes* techniques par lesquelles ces relations s'exprimaient¹⁸.

Le paragraphe qui suit soulève les insuffisances historiques des démarches qui l'ont précédé dans l'étude de ces questions. Sans rhétorique *alla francese*, l'avant-propos affirme une démarche, défend une méthode et trace rapidement, en modestie, les limites de l'étude. S'agit-il d'une thèse sans thèse ? Cela serait-il au demeurant un problème ? Sans doute aimerait-on que le dessein en soit exposé plus nettement. Néanmoins, à la lecture, avec le recul, l'objet de l'étude peut paraître assez clair : désirant caractériser les façons dont les cités grecques ont réglé les relations judi-

¹⁸ Gauthier 1972, 7-8. Le ton de l'avant-propos caractérise aussi le style de l'auteur, économe de ses mots, avec une certaine distance, parfois teintée d'humour (« s'il est permis de comparer les juristes aux poètes »... p. 8).

ciaires avec les étrangers, critiquant le schéma simpliste « hospitalité (*xénia*) → invention de la proxénie-fonction → *symbola* », tout comme l'idée d'un progrès continu qui la sous-tend, P. Gauthier est conduit à remonter dans le temps pour établir une *chronologie* fine des réalités pratiques et judiciaires, à éclaircir le vocabulaire, à distinguer les catégories, isoler le cas athénien, et suivant la chronologie, à avancer jusqu'aux conventions de l'époque hellénistique. Plus concrètement, l'ouvrage, découpé en trois grandes parties, aborde successivement 7 chapitres, dont je simplifie ici délibérément le contenu foisonnant.

Dans les prolégomènes, l'auteur remonte le temps pour établir, entre autres (1) que les proxènes n'avaient pas de fonction judiciaire avant le V^e siècle ; (2) qu'il n'y a pas de rapport étymologique et linguistique entre *symbolon* et *symbolē*. Nous sommes bien, en quelque sorte, dans les origines.

On passe dans la 2^e partie à Athènes, classique donc, à cause de sa riche documentation et d'un destin particulier. On y fait le point (3) sur le statut de métèque et le rôle du *prostatēs* (qui n'est pas permanent, le métèque a accès à la justice), avant d'aborder les conventions, *symbolai* et *symbola*. À partir de ce chapitre difficile (4), les sources épigraphiques dominent et font l'objet d'un catalogue. Outre plusieurs points de droit, Gauthier affirme que les *symbolai* (au V^e siècle donc) sont conclues dans le cadre de l'empire, pour faciliter la venue de commerçants, des îles ou de cités éloignées. La situation change au IV^e siècle, surtout après la perte de l'empire, d'où la création des *dikai emporikai*. Quant aux *symbola*, de portée parfois plus générale, ces conventions sont conclues avec des cités proches et visent à faciliter la circulation des hommes. La 3^e partie élargit l'étude à l'ensemble du monde grec, et aborde des nouveaux thèmes. Tout d'abord (5) l'octroi de l'asylie, ce qui conduit Gauthier à effectuer une mise au point sur le sens de *sylān*, les différentes formes d'asylie, personnelle, par décret, ou accordée à une cité, par convention, enfin à un sanctuaire. L'idée essentielle, au-delà de l'étude précise des cas, est que l'asylie n'a pas pour but premier d'accorder des droits judiciaires, mais d'assurer la sécurité de l'étranger ; elle a donc des *conséquences* judiciaires. Avec le chapitre 6, on revient aux conventions, avec, là encore, de longues discussions érudites, par l'étude fine de procédures, qui montrent le rapprochement des cités, puis celle de la question de l'*ekklētos polis*, cité-arbitre, avant de s'avancer sur les évolutions du II^e siècle, borne à laquelle Gauthier a choisi de conclure son étude. Le dernier chapitre (7) envisage un fait majeur et discuté de l'époque hellé-

nistique, l'isopolitie, dont il tente de définir la portée comme les contours, entendus alors comme l'octroi d'un droit de cité *potentiel*. Gauthier établit aussi une sorte de typologie du rôle de ces conventions (par exemple le cas des cités incluses dans un *koinon*).

La conclusion, plus développée que l'introduction, se défend d'offrir une synthèse, mais propose quelques réflexions supplémentaires : la variété des recours offerts aux étrangers (y compris extra-juridiques) ; une typologie des conventions en fonction du contenu, de leurs objectifs et du vocabulaire ; la persistance du droit de représailles ; les raisons du développement historique des conventions. On y trouve plus que ce que Gauthier dit y écrire, des perspectives du reste avant tout historiques – j'y reviendrai *in fine*.

Aujourd'hui, l'ouvrage, malgré ses efforts de clarté, qui ont toujours caractérisé les publications de l'auteur¹⁹, demeure d'un abord un peu ardu. Ce n'est pas seulement la somme de discussions de détail, absolument nécessaire pour établir les faits, ou les données – selon que l'on adopte un vocabulaire ancien ou moderne. C'est aussi qu'il réagit aux travaux qui faisaient alors autorité sur ces sujets, ou s'appuie sur eux, entend les compléter et non les remplacer. Il s'agit d'abord de ceux du juriste suisse Herrmann Hitzig (1868-1911), qui avait mené à la fin de sa vie d'importantes enquêtes sur le droit des cités et les étrangers, ou ceux (cependant déjà dépassés) d'Henri Francotte ou de Paul Monceaux²⁰. D'une manière générale, sur la citoyenneté, c'est le livre d'Emil Szanto, auquel Gauthier n'a cessé de se référer dans les années 1970 ; sur l'asylie, celui d'Eilhard Schlesinger ; enfin le classique Busolt-Swoboda, largement ignoré en France mais loué tant par Aymard que par Gauthier, à juste titre²¹. Il y a donc une part de réaction à un état de l'historiographie qui nous est étranger, oublié ou devenu périmé, probablement les deux à la fois. On y voit aussi, ce qui était rare

¹⁹ M. Wörrle a caractérisé ce style avec finesse, distance et admiration : Wörrle 2002, 17-18.

²⁰ Hitzig 1907a et 1907b ; Francotte 1910 ; Monceaux 1896.

²¹ Szanto 1892 (cf. Gauthier 1974 et 1978) ; Schlesinger 1933 ; Busolt et Swoboda 1920-1924. Références à ce dernier ouvrage : Gauthier 1984b, 96 n. 51 ; Gauthier 1988, 24 ; Gauthier 2000, 110 n. 8, etc. Pour Aymard : Aymard 1954 et 1956, note liminaire des deux articles. Notons qu'Aymard publie des articles environ 35 ans après la parution du Busolt-Swoboda, Gauthier 50 ans (et plus) après, soit la même distance temporelle qui nous sépare des *Symbola* : cette épaisseur temporelle permet aussi de mesurer la destinée d'un ouvrage.

chez les historiens, une profonde connaissance des travaux des historiens du droit, comme des épigraphistes, comme aussi de l'historiographie de langue allemande. À la croisée de plusieurs champs intellectuels, ce livre porte la marque de son temps.

2. La réception de l'œuvre

Si l'on en juge par les comptes-rendus disponibles, la diffusion de l'ouvrage a été assez large pour un livre de cette austérité – 13 comptes-rendus, sauf erreur de ma part²². Il n'y eut qu'une recension dans les publications germanophones, dans la *Zeitschrift* de la *Savigny-Stiftung (Römische Abteilung)*, particulièrement indiquée puisque l'auteur répondait aux études d'Hiztig publiées dans la même revue. Mais qu'il n'y ait pas eu de compte-rendu dans une revue consacrée à l'histoire peut sembler révélateur. Se distinguent en revanche une série de comptes-rendus francophones (cinq), anglophones (quatre) et deux parus en Italie.

Comme on s'y attend, ils sont de valeur et d'appréciations inégales et chacun tire l'analyse dans la direction de ses propres spécialités, comme B. Virgilio, qui insiste sur des désaccords, avant tout sur les débuts de la proxénie – il venait de publier deux articles sur les débuts de la proxénie, que Gauthier n'avait pas pu lire – et L. Braccesi, qui fait un résumé et conteste deux points de détail, en renvoyant également à ses propres travaux²³. Certains résument succinctement le livre et font quelques brèves remarques critiques. Bien souvent, celles-ci s'inscrivent, comme on peut l'attendre, dans la spécialité de l'auteur du compte-rendu, et souvent dans l'étroit champ historiographique de la langue qu'il emploie : ainsi de B. Virgilio et de L. Braccesi, comme de D. M. Lewis, de M. Piérart ou de J. Pouilloux²⁴. Ce dernier, dans un riche et très élogieux compte-rendu, consacre

²² Par ordre chronologique : J. et L. Robert, *BE* 1973, 62 ; Braccesi 1974 ; Ehrenberg 1974 ; Pouilloux 1974 ; Beyre 1975 (compte rendu d'une demi-page) ; Virgilio 1975 ; Lewis 1975 ; Verdin 1976 ; Hamilton 1976 ; Oost 1976 ; Piérart 1976 ; Richard 1978 ; Ziegler 1980.

²³ Virgilio 1975, citant Virgilio 1969a et 1969b ; Braccesi 1974, contestant un point d'identification à propos du traité entre Sybaris et les Serdaioi et l'interprétation d'un passage des *Suppliantes* (occasion d'un renvoi à l'un de ses articles).

²⁴ Lewis 1975, qui critique deux points concernant le chapitre athénien (en ne tenant pas compte des nuances et de la prudence de Gauthier) ; il affirme n'avoir pas assez de place pour discuter les chapitres hellénistiques. Piérart 1976, 347, qui regrette que l'auteur n'ait pas assez étudié « la justice impériale ». Ziegler 1980 ne renvoie aussi dans son

quatre pages à discuter l'interprétation d'inscriptions de Delphes, dont seul un épigraphiste de l'École française d'Athènes pouvait maîtriser l'extrême dispersion, notamment pour les actes d'affranchissement et les décrets de la cité²⁵. D'une manière générale, les réserves portent avant tout sur l'extrême érudition et la précision des discussions, sur le caractère massif du livre, sa sécheresse ou son austérité²⁶, ou enfin sur sa nature trop ou pas assez juridique, avec des appréciations fort divergentes, comme celles, réservée, de S. Oost, à l'opposé des juristes H. Richard et K.-H. Ziegler²⁷. Un auteur en a plus que d'autres conçu une vive irritation, V. Ehrenberg. Ce compte-rendu en est empreint :

compte-rendu qu'à des travaux germanophones. On voit bien alors l'existence vivace d'écoles nationales, du moins de champs scientifiques inscrits dans un cadre national ou plutôt linguistique prioritaire. Malgré les progrès de l'usage de l'anglais, la situation a-t-elle beaucoup changé ?

²⁵ Pouilloux 1974, 113-116, en discutant les décrets pour Matrophanès de Sardes (désormais Jacquemin, Mulliez et Rougemont 2012, n° 83, avec l'interprétation correcte), les actes d'affranchissement (discussion désormais caduque avec la parution du *CID* V 1 et 2 de D. Mulliez) et les décrets de la cité – sur ce point, il faut encore s'armer de patience.

²⁶ Ainsi Pouilloux 1974, 112 (« Le livre riche et passionnant que voici ! Riche de savoir et d'information, riche surtout de critique et de raison, même si certains le jugent parfois raisonneur, intègre, en tout cas, et sans concession à la rhétorique ou à l'apparence. Jusque dans la présentation ! La typographie n'y est pas dépourvue d'austérité, avec ses développements en petit corps, où les notes critiques et les argumentations s'entassent (...), ses textes grecs en petits caractères... ») ; Virgilio 1974, 187 (qui relève la difficulté de la lecture et regrette que le livre n'ait pas comporté d'abord une partie consacrée à l'édition des *symbola*, puis une analyse) ; Oost 1976, 292 (« The book is meaty and important. It is also difficult to read, for it is thoroughly scholastic [apparently a *these*, p. 10] in both the academic and philosophical senses of the word »).

²⁷ Oost 1976, 292 (« G. more than once apologizes to lawyers that he is writing primarily as a historian; with his fine paring of logic and his fine legal distinctions, some historians may wish that the apology were better deserved. ») vs Richard 1978, 625 (« Quoiqu'il se défende de faire œuvre de juriste et qu'il n'ait voulu qu'"interpréter ces documents en historien" (p. 7), il mérite la reconnaissance des juristes et des historiens du droit pour la précieuse synthèse qu'il leur fournit ») et Ziegler 1908 (dont le compte-rendu est avant tout un long résumé) : « Aber auch der Jurist, der als Vertreter der antiken Rechtsgeschichte oder als Völkerrechtshistoriker sich künftig mit Fragen beschäftigt, die der Verf. behandelt oder gestreift hat, wird das Buch des Verf.'s als unentbehrliches historisches Standardwerk schätzen und mit Gewinn benutzen ». Cf. aussi Lewis 1975, 262 (« He writes as a historian rather than a lawyer, though his grasp of legal problems is excellent ») ; appréciation aussi positive de Beyre 1975, qui salue le fait que cette œuvre « juridique » ne soit pas due à un juriste, mais à un historien.

This heavy volume by one of the younger French historians of ancient Greece belongs to that kind of books (now, it seems, getting fashionable) which overwhelm the reader by their amount of critical scholarship, and at the same time by the display of innumerable details, their order or rather disorder, and the frequent repetition of certain items, make it extremely difficult to get at the final results of all that learned research. The subject in this case is indicated by the sub-title. It is part of the legal history of the Polis, and the author takes (with good reason, though not without sometimes over-stepping them) as chronological limits the Classical and Hellenistic periods till the middle of the second century B.C. He is not a jurist, but he seems to insist on the purely legal aspects, thus being more jurist than the jurists themselves. For certain aspects, but only for them, this may be the right kind of approach. I shall try to describe some of the essential trends, though it is quite impossible to deal in detail with a book completely composed of details²⁸.

Sans doute ce livre dense était-il resté sur l'estomac du vieux savant, alors âgé de 84 ans et peut-être plus habitué des vastes enjambées (comme *The People of Aristophanes* ou *Der Staat der Griechen*²⁹) que de la dentelle épigramatique et juridique : il suggère même que l'auteur en tire une petite synthèse³⁰. C'est l'exact contraire dans le bref compte-rendu mais enthousiaste de C. D. Hamilton, qui montre une assez fine compréhension des intentions de l'auteur :

Rarely does a work of historical scholarship appear that combines a thorough mastery of both the primary evidence and modern literature with skillful organization, clarity of presentation, and sound judgment, and even more rarely does such a work have potential interest for the jurist, the historian of political and legal institutions, and the scholar of religious and philosophical thought. This is such a book, and it deserves wide recognition³¹.

²⁸ Ehrenberg 1974, 228. Un peu plus loin, il ajoute : « There are many problems, part of which even *the indefatigable* author does not really clear up » (229, je souligne).

²⁹ Ehrenberg 1943 et 1965 (1976 en français).

³⁰ *Ibid*, 229 : « We naturally ask for a general conclusion. But G. tells us there is no real synthesis, and no general development is traceable. There are only partial conclusions, and those he points out in the last five pages of his book. Probably this is an inevitable result; but the question remains whether that is so because of the intricate nature of the problems involved, or on account of the way they are treated. This review will not be sufficient to serve as a guide. *Perhaps Prof. Gauthier can be persuaded to write a short book in which his arguments are simply and clearly restated.* His book is dedicated to the memory of André Aymard: when he pleaded for *la méthode critique* (of which this book is an example), he was aware of its dangers. » (je souligne). Sur V. Ehrenberg (1891-1976), voir Schneider 2012; récomment Kissler 2019 et plusieurs évocations dans Rebenich 2021 (voir index s.v.).

³¹ Hamilton 1976 ; noter aussi l'observation finale : « Gauthier has learned, and learned

À ces oppositions, on pourrait en ajouter d'autres, par exemple entre ceux qui trouvent que P. Gauthier a été trop prudent, pas assez audacieux (Ehrenberg), ou au contraire parfois pas assez nuancé (Pouilloux³²) et l'on peut imaginer quelle aurait été la réaction de ces recenseurs si l'auteur avait suivi l'un d'entre eux, soit pour aller plus loin dans l'érudition épigraphique, soit pour tracer à grand traits des lignes plus générales et plus vastes. Ces divergences caractérisent autant une œuvre située à la croisée de plusieurs champs disciplinaires que la position des auteurs de comptes-rendus dans le champ scientifique en général. Si l'on prend un peu de hauteur, d'une manière générale, la plupart des comptes-rendus s'accordent à louer l'érudition de l'auteur et sa science des procédures (M. Piérart, J. Pouilloux, D. M. Lewis, H. Verdin, les juristes H. Richard et K.-H. Ziegler³³), voire, lorsqu'ils ont réussi à surmonter les discussions détaillées de chaque chapitre, la qualité de la synthèse (C. D. Hamilton ; M. Piérart³⁴). De fait, l'ensemble de ces textes donne l'impression d'une réception large, presque enthousiaste, pour un livre qui doit faire date même s'il n'est pas facile d'abord et que l'auteur n'a pas facilité la tâche du lecteur. Du reste, autant qu'on puisse le savoir, par la suite, sans qu'il ne renie l'intégralité du fond de son travail, P. Gauthier a pu dire à plusieurs reprises qu'il réécrivait le livre autrement³⁵.

well indeed, from those who taught him or otherwise had a part in the making of this book: A. Aymard, L. Robert, E. Will, and M. I. Finley. *Symbola* reflects to their credit as well as to Gauthier's. » Il peut y avoir une question de génération par rapport à V. Ehrenberg : C. Hamilton, né en 1940, était alors un jeune savant.

³² Pour Ehrenberg, voir *supra* n. 30 ; Pouilloux 1974, 116 (à propos de Delphes : « Ph. Gauthier est conduit à des affirmations trop catégoriques », et plus bas : « Le seul revers de cette netteté est peut-être d'avoir entraîné l'auteur à distinguer de manière parfois trop tranchée, à supposer trop de rigueur ou de fixité à un vocabulaire qui gagnait certes en détermination, mais n'était pas encore figé en code. (...) Mais Ph. Gauthier en a la conviction plus que personne : seule la nécessité de l'exposé l'a contraint à présenter une synthèse plus dogmatique que les faits souvent ne l'autorisaient. »).

³³ Lewis 1975 ; Pouilloux 1974 ; Piérart 1976, 347 ; Richard 1978 ; Verdin 1976 ; Ziegler 1980, 323-4 et 329.

³⁴ Hamilton 1976, cité *supra* ; Piérart 1976, 347 (« Les nombreuses analyses détaillées de textes souvent difficiles, toujours abordés dans un esprit neuf, mais aussi les perspectives historiques qui se dégagent de cette étude, véritable synthèse, bien que l'auteur s'en défende »).

³⁵ P. Gauthier l'a dit à plusieurs personnes dans des conversations privées, comme François Lefèvre (qui me confirme les réserves qu'avait l'auteur sur certains points du fond de son livre), ou à son épouse, Geneviève Gauthier. Mais il n'allait pas pour en

Mais la postérité et la réception d'un livre ne se mesurent pas aux seuls comptes-rendus. À ce sujet, la comparaison avec le toujours renommé *Commentaire des Poroi* est intéressante : celui-ci n'a bénéficié que de six comptes-rendus en quatre ans³⁶. Notons aussi, d'une manière générale, qu'un compte-rendu sévère comme celui de V. Ehrenberg n'empêcha pas son auteur d'utiliser et de renvoyer aux *Symbola* dans la dernière édition de son *État grec*, dans des perspectives certes bien opposées à celles de Gauthier³⁷.

Par ailleurs, les nombreuses directions abordées par P. Gauthier ont été empruntées ultérieurement par bien de savants, dans des voies souvent sensiblement différentes ; sur bien de points, il est lui-même intervenu dans le débat. On sait aussi que la parution d'une thèse, si elle clôt une période de vie scientifique pour l'auteur, qui pense souvent laisser le sujet derrière lui, est au contraire l'occasion pour ses collègues de lui demander d'intervenir de nouveau sur le sujet : il me semble que, bien qu'enclin à refuser ce type de sollicitations, P. Gauthier n'échappa pas à ce phénomène.

3. Après les *Symbola*, 50 ans de recherches sur les étrangers et la justice

Il n'est pas possible d'embrasser cinquante ans de recherche dans tous ces domaines dans le cadre de cet article, ni sans doute d'en faire le tour ; certains points sont d'ailleurs abordés de façon approfondie dans la présente revue. On se limitera ici à quelques jalons, notamment dans les domaines sur lesquels l'auteur est revenu par la suite, en tentant de tracer les principaux linéaments de l'évolution de la recherche.

Le livre s'intitule « Les étrangers et la justice » : une telle approche d'ensemble n'a pas été tentée depuis lors. Il y a eu bien entendu une multitude de travaux, tant sur le système judiciaire de l'Athènes classique que sur les cités hellénistiques, mais dans d'autres perspectives : il n'en sera

renier totalement la présentation, puisqu'il la citait encore dans les années 1990 comme une solution pour présenter une documentation disparate, ainsi à l'auteur de ces lignes. Il me semble aussi que C. Feysel s'en est sur ce point inspiré dans son ouvrage sur la dokimasia : Feysel 2009.

³⁶ Foraboschi 1978 ; Roussel 1978 ; Cawkwell 1979 ; Mossé 1979 ; Pleket 1980 et Roy 1981. Aucun compte-rendu dans le domaine germanophone.

³⁷ Ehrenberg 1976, chap. I.3, sur les relations entre États, p. 180-181 ; p. 324 sur l'asylie, une « survivance » selon lui, enfin p. 313 du chap. II.3 sur « L'État hellénistique ».

donc pas question ici³⁸. De même, depuis 1972, parut un flot presque interrompu d'études historiques sur les étrangers. Malgré, le plus souvent, une approche non juridique, elles renvoient toujours aux *Symbola*, tout comme que de nombreuses contributions des historiens du droit, surtout à propos d'Athènes. Sauf exception, je ne les évoquerai pas non plus. Néanmoins, même pour un simple aperçu, la difficulté demeure grande, tant ces sujets étaient dans l'air du temps. Immédiatement après ou concomitamment à la publication des *Symbola*, s'ensuivit en effet une série de publications sur la plupart des sujets abordés dans le livre, auxquels Gauthier réagit parfois. Je les évoquerai, schématiquement dans l'ordre dans lequel ils sont abordés dans les *Symbola*, la proxénie, les métèques, enfin les conventions, avant tout hors d'Athènes, avec ce qui m'a semblé avoir le plus suscité de publications, l'asylie et l'isopolitie.

A) La Proxénie

En 1973, parut dans un supplément de la *Real-Enzyklopädie* une importante synthèse sous la plume de F. Gschnitzer³⁹. Si ce dernier n'a pas pu tenir compte des *Symbola*, son travail en recoupe en grande partie les problématiques, ainsi sur l'origine du terme de proxène. Rappelons que Gauthier n'avait abordé la question de la proxénie que pour répondre à la question de l'accès à la justice : avant les *symbola*, les proxènes jouaient-ils un rôle judiciaire ? Cela l'a conduit à une étude terminologique et à un exposé sur les proxènes d'époque classique, pour répondre par la négative. Gschnitzer procure quant à lui une synthèse complète et conduit l'étude bien plus largement. Il pense alors montrer que *l'honneur* est devenu plus important que la *fonction* à l'époque hellénistique. Cette position a suscité les critiques de P. Gauthier, exprimées à plusieurs reprises. En premier lieu dans ses cours à la IV^e section de l'EPHE à Paris, où il avait commencé à exposer ses recherches lorsqu'il y prit la succession de L. Robert en 1974. Selon une tradition alors séculaire, P. Gauthier pu aborder successivement des thèmes choisis, souvent en partant d'une publication récente, ici, dès sa première année dans cet établissement, celle de Gschnitzer, pour l'étudier par l'examen minutieux des textes inscrits. De ce travail, les résumés des

³⁸ Il s'agissait de l'accès des étrangers à la justice des cités ; les juges étrangers exerçant la justice n'a donc pas de rapport avec ce sujet, bien qu'il s'agisse d'un phénomène majeur de l'époque hellénistique.

³⁹ Gschnitzer 1973.

conférences donnent un reflet à la fois fidèle, qui impose qu'on les consulte, et elliptique, qui empêche qu'ils ne puissent constituer une démonstration à part entière⁴⁰. Le résumé des conférences de 1974/1975 est cependant assez développé pour que l'on puisse suivre son argumentation. Il y montre que l'évolution que pensait voir Gschnitzer est d'abord un effet de source, ensuite qu'il faut inscrire l'appréciation de la valeur de la proxénie dans un échange entre celui qui est devenu proxène et la cité qui décerne le titre ; « utile », le proxène reçoit alors des « privilèges »⁴¹. Mais c'est près de dix ans plus tard que P. Gauthier a le plus développé ses critiques et ses vues, qui me semblent toujours aujourd'hui décisives, dans une publication bien plus connue, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs*, où le chapitre sur l'évolution des honneurs conférés aux étrangers à l'époque hellénistique est en fait consacré aux proxènes⁴². Cela n'a rien de surprenant, tant le phénomène de l'octroi de la proxénie est alors massivement attesté, probablement par des milliers d'inscriptions. En 1984 paraissait la thèse de Christian Marek consacrée à la proxénie, dont Gauthier ne put tenir compte que dans des notes additionnelles à la fin d'un ouvrage qui était achevé en 1983⁴³. L'ouvrage de Marek, important, mais malcommode, a fait date, bien qu'il n'ait pas reçu d'emblée un écho important⁴⁴. Son objet est différent, il s'agit avant tout de mesurer précisément l'extension de la proxénie et d'étudier sa « fonction », autour d'un inventaire très précis de dossiers. Gauthier en a fait largement l'éloge⁴⁵ et les deux études parviennent à des conclusions analogues. On aurait pu croire que, pour l'essentiel, la cause était entendue,

⁴⁰ Cela dépend en réalité des années : la politique de publication des résumés des conférences de la IV^e section de l'EPHE a fluctué : jusqu'en 1982 (cours de 1977/1978, parus avec retard), l'*Annuaire* de la section publiait des résumés assez substantiels. Puis, de 1982 à 1994 un *Livret* en a fait paraître, avec retard, de brefs résumés (suite à des difficultés financières), un peu plus substantiels lorsque le *Livret* est devenu un *Livret-Annuaire*, régulier (12, cours de 1996/1997, paru en 1998). Toute la collection est consultable en ligne : <https://www.persee.fr/collection/ephe>. Les cours de P. Gauthier couvrent les années 1975/1976 (*Annuaire* de cette année) à 2000/2001 (*Livret-Annuaire* 16).

⁴¹ Gauthier 1976a, 337-342.

⁴² Gauthier 1985, 129-149. Comme il l'écrit dans l'avant-propos (VII), ce chapitre est directement issu des conférences de l'EPHE.

⁴³ Marek 1984 ; cf. Gauthier 1985, dans ses addenda, 207, 211.

⁴⁴ Il ne fut l'objet que de deux comptes-rendus, dans deux revues allemandes : Gawantka 1985 ; Walbank 1987. Il faut y ajouter la notice du *BE* note suivante.

⁴⁵ P. Gauthier, *BE* 1987, 222 (avec une assez longue liste de corrections ou de compléments).

et que l'on disposait de bases assez solides pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entamer des nouvelles recherches. Il n'en est rien, notamment pour ce qui est des honneurs conférés aux proxènes, qui ont fait l'objet d'études de cas (l'important livre de D. Knoepfler pour Éréttrie), ou plus générales (C. Habicht pour les honneurs conférés aux proxènes)⁴⁶. Enfin, trente ans après le livre de C. Marek, une nouvelle synthèse a été procurée par celui de William Mack. S'il n'apporte pas de nouveauté quant aux procédures, il renouvelle très largement nos perspectives, en l'inscrivant dans une histoire des relations entre cités, en l'analysant par le biais des réseaux sociaux – ce qui n'a pas toujours convaincu, même si l'accueil du livre a été globalement favorable⁴⁷. On peut cependant dire que, au moins sur le plan de l'histoire des institutions, les bases demeurent globalement celles établies par Marek et Gauthier au milieu des années 1980. De fait, les travaux récents ne se situent plus dans le domaine du droit ou des institutions, mais dans une perspective historique, diachronique, de plus en plus dans l'étude des relations internationales. Une bonne part est à rapprocher des débats récents portant sur la citoyenneté grecque, les honneurs conférés aux étrangers, etc.

B) Les métèques

Un autre vaste sujet abordé par Gauthier, le statut des métèques⁴⁸, a subi des évolutions analogues. Parmi bien des contributions, se distingue d'emblée celle de David Whitehead, dans son livre, inspiré lui aussi par M. I. Finley, *The Ideology of the Athenian Metec*, suivi de quelques articles⁴⁹. S'il rejoignait Gauthier sur certains points, il s'en séparait sur d'autres, par exemple sur l'opposition entre l'origine des métèques du V^e et ceux du IV^e siècle. S'ensuivit une forme de dialogue à distance entre les deux savants. Comme à propos de la proxénie, Gauthier examina la question dans ses cours à l'EPHE. En 1978/9, après avoir exprimé un avis positif sur le livre (« ou-

⁴⁶ Knoepfler 2001 ; Habicht 2002. Voir aussi l'édition des proxénies athéniennes du V^e et du IV^e s., respectivement Walbank 1978 et Culasso Gastaldi 2004. Pour d'autres jalons, voir le bilan de Mack 2015, 5-8.

⁴⁷ Mack 2015. Compte-rendu très critique : Marek 2018 ; appréciations plus positives : P. Hamon, *BE* 2016, 45 ; Blok 2017 ; Fröhlich 2017. L'auteur a exploité depuis lors les données réunies, mises à disposition dans une base de données (<http://proxenies.csad.ox.ac.uk/>), dans un article consacré à l'analyse par les réseaux : Mack 2022.

⁴⁸ Le développement qui suit est nécessairement bref, voir *infra* la contribution de P. Tuci, « La crusca et la farina. Attualità del pensiero di Philippe Gauthier sui meteci ».

⁴⁹ Whitehead 1977.

vrage dont on a montré l'utilité et la nouveauté »), il s'est attaché à réfuter une des thèses de Whitehead, celle de la disparition du statut de métèque au début de l'époque hellénistique, à partir de la documentation athénienne et de parallèles tirés de Kéos, d'Amorgos, de Kymè ou de Pergame⁵⁰. D. Whitehead a longuement répondu sur ce point en 1986, arguant que l'on ne peut a contrario prouver l'existence des métèques au III^e siècle⁵¹. Le dernier mot revint apparemment à P. Gauthier, en 1988, dans les actes d'un colloque où ses anciens collègues de Nancy l'avaient convié. S'il laissa cette question largement ouverte, il profita de l'occasion pour tracer un large tableau du vocabulaire et des réalités statutaires recouvertes par les termes de métèques, *périokoi* et *paroikoi* (parfois confondus, mais souvent fort différents)⁵². La perspective est assez différente de celle de Whitehead⁵³ et désormais plus vaste que dans les *Symbola*, où il n'était question que des métèques athéniens. Cet élargissement à l'ensemble du monde grec et à d'autres situations statutaires, qui n'entendait pas être définitif, porte la marque de l'enseignement de P. Gauthier à l'EPHE, désormais plus tourné vers l'ensemble des cités grecques, donc l'époque hellénistique, et dans la perspective qui est encore plus celle d'un historien (certes, un spécialiste des institutions) que d'un juriste.

Il ne me semble pas qu'elle ait été beaucoup suivie. Certes, le flot de publications sur les métèques athéniens ne s'est pas tari, au point qu'il est très difficile d'en rendre compte⁵⁴. Peu ont trait aux questions de droit, sinon l'ouvrage de M. Niku, qui propose une étude approfondie de l'époque hellénistique, en appuyant, avec des nuances, l'opinion de D. Whitehead⁵⁵. La recherche s'est plutôt déplacée dans le champ de l'investissement des métèques (et étrangers résidents d'une manière générale) dans la cité athénienne : en tant que bienfaiteurs, sur la longue durée, par l'étude procurée

⁵⁰ Gauthier 1982a, prolongé pour Amorgos par la publication n° 70 de la bibliographie dressée par D. Rousset dans Gauthier 2011 (p. 682).

⁵¹ Whitehead 1986, 149-154.

⁵² Gauthier 1988, avec n. 33 p. 30 : « À propos d'Athènes un débat s'est institué entre D. Whitehead (..) et moi-même (...), au sujet de la survie du statut de métèque au III^e siècle. De nouveaux documents trancheront, espérons-le, la question », et les p. 36-37.

⁵³ Du moins de Whitehead 1977 et 1986, car il avait aussi élargi l'enquête au-delà d'Athènes : Whitehead 1984.

⁵⁴ On consultera avec profit la liste bibliographique, régulièrement mise à jour, sur le site *Nomoi*, V. Individual status and Law (rubrique « metics (foreign residents, *isoteleis*) ») : <https://www.sfu.ca/nomoi/Status.html> (consulté le 12/06/2023).

⁵⁵ Niku 2007.

par M. Adak, ou bien, celle, réservée à l'époque classique, mais qui dépasse le domaine de l'évergétisme, de S. Mansouri⁵⁶. Ces travaux insistent sur l'investissement social des étrangers résidents, soulignent la communauté entretenue avec le groupe des citoyens. De là à considérer que la barrière statutaire était secondaire voire négligeable, il y a un pas, qui a été franchi à plusieurs reprises, d'autant plus facilement que cela s'inscrit dans un courant de la recherche fort actif depuis plus d'une vingtaine d'années dans l'étude des formes de la citoyenneté en Grèce. Le point ultime s'est trouvé dans le livre d'E. Cohen, *The Athenian Nation*, qui alla jusqu'à dissoudre les métèques dans la catégorie des *astoi*, bien loin des « anti-citizen » de Whitehead : il n'a guère convaincu⁵⁷. Il n'en va pas de même pour celui, plus subtil, de D. Kamen, qui insiste sur la différence entre « l'idéologie » et les statuts légaux et les « statuts sociaux », qui offraient, selon une formule de Finley, tout un dégradé. Au sein de ceux-ci, entre le citoyen et l'esclave, elle distingue une dizaine de groupes, caractérisés par une certaine fluidité entre eux. Globalement bien reçu, le livre a reçu (à juste titre, me semble-t-il), un certain nombre de critiques portant précisément sur la conception des métèques, entendus comme un « sous-groupe » des citoyens résidents⁵⁸. Presque à la même époque, le livre de S. Wijma insistait sur l'intégration des métèques dans la cité athénienne, par le biais de la participation aux cultes, qui aurait en quelque sorte transcendé les frontières des statuts juridiques⁵⁹. On aura beau jeu de souligner les faiblesses de l'ouvrage, à qui il arrive de forcer la documentation, et qui est loin d'être toujours convaincant⁶⁰. Mais il marque lui aussi un déplacement de l'intérêt et entend même s'inscrire dans un renversement de perspective : loin de la séparation voire de l'exclusion des métèques par le statut (légal), on passe à l'intégration, à la participation, ici par les cultes, ce qui en vient à estomper voire abolir les inégalités par le statut et le genre. On est très loin des perspectives qui étaient celles de Gauthier et même de Whitehead, le premier étant même

⁵⁶ Adak 2003, qui néglige pour l'essentiel les désaccords Gauthier-Whitehead et ne s'appuie presque que sur le second (fait curieux, cet ouvrage semble n'avoir bénéficié d'aucun compte-rendu) ; Mansouri 2011.

⁵⁷ Cohen 2000 ; cf. *e.g.* Osborne 2002.

⁵⁸ Trevett 2014 ; Sosin 2016.

⁵⁹ Wijma 2014.

⁶⁰ Dans un lot de comptes-rendus, voir ainsi Carbon 2017 ; Feyel 2014 ; Kennedy 2018. Voir aussi *infra* P. Tuci, p. 115 (point 2.2).

oublié⁶¹. L'insistance sur l'intégration, le dégradé des statuts et le thème de la fluidité portent, me semble-t-il, aussi la marque de leur temps. Apports certains à l'histoire sociale, donnant à voir une réalité complexe et parfois nuancée, ces travaux pèchent malgré tout par un certain schématisme. Il doit pourtant être possible d'associer la prégnance du droit, du statut social, et la flexibilité des pratiques sociales.

C) Conventions entre cités, les phénomènes de l'asylie et de l'isopolitie

Il s'agit ici du cœur de l'étude, qui lui a donné son titre – un type de convention, les *symbola* – et qui en a probablement fait sa valeur, tant pour les conventions athéniennes d'époque classique (chap. IV), les conventions d'époque hellénistique (VI), que le rapport avec l'asylie (V) et l'isopolitie (VII). De cet immense champ d'études, il est question ailleurs dans le numéro de cette revue⁶². Cependant, si l'on pourrait peut-être reprendre à nouveaux frais certains des points des *symbola/symbolai*, ce n'est pas dans cette direction que la recherche s'est le plus développée ces dernières années, du moins pas de façon systématique. On a en revanche progressé par la publications d'études de cas, entre autres sur Athènes, notamment par P. Gauthier lui-même⁶³, par la confection de corpus chronologiques, des conventions (S. Cataldi, pour le V^e siècle⁶⁴) ou des traités (R. M. Errington, le tome IV des *Staatsverträge*⁶⁵), de corpus géographiques (les traités crétois, A. Chaniotis)⁶⁶, ou par la publication de nouveaux documents⁶⁷. Il ne semble pas que les perspectives d'ensemble aient beaucoup changé depuis

⁶¹ S. Wijma semble tout ignorer des publications de P. Gauthier sur le sujet (tout comme le commentaire des *Poroi*) ; ce n'est pas étonnant tant l'ouvrage pêche par sa méconnaissance de la bibliographie francophone (cf. Feyel 2014, 207 et Guicharrousse 2017, dans un compte-rendu par ailleurs élogieux) : signalons de nouveau qu'elle classe Gauthier parmi les « French structuralists scholars », Wijma 2014, 19 et n. 27.

⁶² Pour les conventions, voir *infra* M. Faraguna, p. 133 s. ; pour l'isopolitie, C. Müller, p. 171 s..

⁶³ Gauthier 1999 (article dans lequel il revient sur un texte invoqué dans les *Symbola*, qu'il corrige, et étudie un autre, de Larisa, qui lui avait échappé). Voir aussi Rousset 2017 et Müller 2022 pour Milet.

⁶⁴ Cataldi 1983.

⁶⁵ Errington 2020.

⁶⁶ Chaniotis 1988.

⁶⁷ Un exemple à Temnos : Herrmann 1979. Un *symbolon* à Orchomène de Béotie : Kalliontzis 2020, n° 33 (je remercie J. James d'avoir attiré mon attention sur ce document).

les *Symbola*, sauf si on replace ces conventions dans une autre perspective, comme celle de la procédure de négociation et de conclusion des traités⁶⁸. De fait, c'est autour de l'étude des phénomènes, inégalement répandus et compris, de l'asylie et de l'isopolitie que les débats ont le plus porté.

Sur le premier sujet, signalons encore une publication du début des années 1970, qui est en revanche totalement passé inaperçue, la thèse de Wulfhart Ziegler, *Symbolai und Asyilia*, achevée en 1973, avant que l'auteur n'ait eu connaissance des *Symbola*, dont il put tenir compte pour sa publication deux ans plus tard⁶⁹. La thèse de Ziegler le recoupe en grande partie, en ce qu'elle aborde le vocabulaire de la saisie et celui des conventions. Suivent deux études de cas, la convention entre Chaleion et Oiantheia⁷⁰ et les « documents d'asylie de la confédération étolienne, des Amphictions et de la cité de Delphes » du temps de la domination étolienne⁷¹. Curieuse association, dont on ne voit pas bien la logique, sinon par la nécessité de se limiter à la Grèce centrale. C'est peu de dire que l'ouvrage souffre de la comparaison tant avec les *Symbola* qu'avec les parutions qui suivirent. Un jalon bien plus notable a été procuré en 1980 par l'important et touffu ouvrage de B. Bravo (paru sous forme d'article), sur le droit de saisie⁷². Consacré à l'analyse de ce phénomène (*sylān*), il constitue un pendant et un copieux complément aux *Symbola*, où le droit de saisie n'est discuté que dans une dizaine de pages⁷³. Gauthier l'a analysé et lui a répondu dans un « review-article »⁷⁴ qui, s'il est sans doute discutabile, demeure la plus comode porte d'entrée dans ce maquis qu'est le livre de B. Bravo. Ce dernier, œuvre d'un philologue averti, a certainement rendu caduques les pages que Gauthier a consacrées au vocabulaire et a fait considérablement progresser l'interprétation de nombreux dossiers. Inversement, l'absence de perspec-

⁶⁸ E.g. Magoni 2019.

⁶⁹ Ziegler 1975 (thèse dirigée par H. H. Schmitt). *L'année philologique* ne recense aucun compte-rendu et l'ouvrage semble avoir échappé tant à Bravo 1980 qu'à Gauthier 1982. Il est en revanche connu et utilisé par Cataldi 1983, Maffi 1983, Lintott 2004 et Knäpper 2018.

⁷⁰ Elle-même étudiée dans Gauthier 1972, notamment 39-41 et 286-292 ; Bravo 1980, 890-911 ; Maffi 1983, et dans bien d'autres publications.

⁷¹ Sauf erreur de ma part, il n'est pas cité dans les deux ouvrages qui rendent ce chapitre delphique caduc, Lefèvre 1998 et Sánchez 2001.

⁷² Bravo 1980.

⁷³ Gauthier 1972, 210-219.

⁷⁴ Gauthier 1982.

tive diachronique empêche de voir des évolutions, de bien poser certaines questions, ce que pallie l'article de Gauthier, qui, par voie de conséquence, intègre mieux le droit de saisie dans l'histoire de l'accès des étrangers à la justice. C'est pourquoi ces trois parutions doivent être lues ensemble ; la forme de dialogue qui les lie montre aussi comment la connaissance peut progresser par un échange courtois et néanmoins sans complaisance. Depuis lors, le sujet s'est un peu tari, si l'on excepte un article d'A. Lintott, qui, à mi-chemin de Bravo et de Gauthier (mais plus proche des positions du second), retrace à partir de quelques exemples l'importance de la pratique du droit de saisie jusqu'à l'époque hellénistique, où il s'est maintenu⁷⁵. Les *Symbola* font toujours, pour lui, avec Bravo, partie des piliers de ces études. La protection contre le droit de saisie pouvait passer par l'octroi d'une asylie personnelle à un individu, mais aussi à une communauté et enfin à un sanctuaire, voire à une cité entière. Or, ce dernier aspect a fait l'objet de substantielles publications depuis une trentaine d'années. Il s'agit en premier lieu du recueil des sources concernant l'asylie des sanctuaires, dû à K. Rigsby, qui vaut surtout par la réunion de tous les textes et la remarquable qualité de l'édition, plus que par l'analyse, qui ne fait pas effectuer de progrès substantiel, d'autant plus que Rigsby privilégie avant tout une explication religieuse du phénomène de l'asylie⁷⁶. Néanmoins, cet ouvrage est par la force des choses devenu un pilier de la bibliographie. Un peu plus de 20 ans après parut pourtant, en langue allemande cette fois-ci, un ouvrage traitant du même sujet, la thèse de K. Knäpper. L'étude a l'avantage de tenir compte des nouveaux documents parus depuis le recueil de Rigsby. Elle se démarque aussi des hypothèses explicatives de Rigsby et cherche à inscrire chaque dossier dans son contexte, avant tout politique et militaire. Mais tout cela n'est ni neuf en tout point ni toujours convaincant⁷⁷.

⁷⁵ Lintott 2004. Cet article n'a pas été analysé dans le *Bulletin épigraphique* ; mais voir, à propos d'une autre publication étudiant Oiantheia et de Chaleion, les remarques sceptiques de P. Gauthier, *BE* 2006, 226.

⁷⁶ Rigsby 1996. De cet ouvrage important, l'*Année philologique* ne recense que six comptes-rendus. Il faut cependant ajouter l'analyse (positive) de P. Gauthier, *BE*, 1997, 2. Voir aussi plusieurs articles dans Dreher 2003.

⁷⁷ Knäpper 2018. Accueil assez favorable : Lasagni 2021 ; plus réservé : I. Savalli-Lestrade, *BE* 2010, 88 ; voir aussi un compte-rendu de C. Schuler à paraître dans *Gnomon*. De fait, l'ouvrage porte encore la marque de son origine, une thèse : prolixe, parfois scolaire et sans doute trop hâtivement publié, tant les coquilles abondent. On échappe difficilement à l'impression que la bibliographie francophone est mal maîtrisée et sous-exploitée (ainsi Gauthier, les *Symbola*, et Bravo ; voir aussi la façon dont le

Sur le dernier phénomène (hellénistique) abordé dans les *Symbola*, l'isopolitie, le champ historiographique s'est encore plus étoffé depuis 1972. Par nécessité, et parce qu'il est traité de façon approfondie dans cette même revue⁷⁸, je serai bref. C'est un immense sujet, qui touche autant à la condition des étrangers, à la citoyenneté, à l'ouverture des cités, aux grandes évolutions des relations interétatiques à l'époque hellénistique. Depuis les *Symbola*, sur ce sujet encore, notre compréhension du phénomène s'est affinée par plusieurs voies, comme, par exemple, la publication de nouveaux documents, dont certains, comme le traité entre Xanthos et Myra en Lycie, édités par Gauthier lui-même⁷⁹. Mais Gauthier était intervenu assez tôt après la publication de sa thèse, pour réagir aux positions de Wilfried Gawantka : dans un livre important, paru en 1975 – toujours le *Zeitgeist* des années 1970 – l'auteur, qui n'avait pas pu utiliser les *Symbola*, tentait de dépasser une approche juridique, et considérait qu'il n'y avait pas d'application concrète de l'isopolitie⁸⁰. Encore une fois, la première réponse se trouve dans le résumé des conférences de l'EPHE, de 1976/1977 : selon Gauthier, non seulement il faut distinguer les cas, mais il est sans doute faux de considérer que la majorité des traités où deux cités s'octroient réciproquement le droit de cité potentiel n'aient eu qu'un but diplomatique⁸¹. Gauthier conteste avant tout le caractère généralisant de l'étude de Gawantka. De ces cours sont aussi issus les passages consacrés à l'isopolitie – où la critique des opinions de Gawantka est centrale – dans un article programmatique sur les cités hellénistiques et dans le maître-livre de 1985⁸². Si l'on laisse de côté des études de détail, la dernière contribution à signaler est l'ouvrage récent de Sara Saba, une étude précise de l'*isopoliteia*, qui rassemble aussi (presque) tous les textes attestant de cet octroi entre deux cités⁸³. Il offre donc une mise au point utile, surtout par ses discussions de détail, et aussi par la perspective qui est celle de l'auteur, celle d'une histoire des relations entre

français est estropié, *e. g.* p. 35). Quant à la tentative d'utiliser la théorie des champs de P. Bourdieu, elle est appliquée de façon trop simpliste pour emporter la conviction.

⁷⁸ Voir C. Müller, p. 163 s.

⁷⁹ Bousquet et Gauthier 1994, 319-347 (*SEG* 44, 1218).

⁸⁰ Gawantka 1975.

⁸¹ Gauthier 1978, 373-377.

⁸² Gauthier 1984b, 104-107 ; Gauthier 1985, 152-154. Tout cela relève aussi d'une certaine conception de la citoyenneté, qui est critiquée désormais (voir les études citées supra n. 2).

⁸³ Saba 2020.

cités⁸⁴, que l'on pourrait rapprocher de l'entreprise de W. Mack à propos de la proxénie, avec un peu moins de réussite. De fait, un des courants actuels de la recherche consiste, en s'emparant différemment de ces thèmes, à réécrire l'histoire des relations interétatiques. On pourrait signaler un nombre substantiel de ces travaux récents, que je ne peux ni ne souhaite citer ici ; il ne s'agit en général plus ni d'histoire des institutions ni de droit⁸⁵.

Conclusion

Entrer dans l'atelier de l'historien : un tel but est hors de portée pour ce livre. J'espère néanmoins qu'en aura été un peu éclairé le contexte de sa genèse, comme l'écho et les suites qu'il a eu pour son auteur et la recherche en général. Qu'en reste-il, aujourd'hui ? Il s'agit toujours d'un pilier de la bibliographie, un peu daté comme il est normal. Ce monument de minutie, d'érudition demeure incontournable sur bien des sujets comme sur le détail de tel document donné, bien qu'il soit beaucoup moins lu que dans les années 1970 et 1980.

Il est aussi remarquable de constater le rôle que les *Symbola* jouèrent dans la carrière et la trajectoire scientifique de leur auteur⁸⁶. Ce livre fit que P. Gauthier entra à la IV^e section de l'EPHE ; ce sont ses cours dans cette institution qui ont donné à P. Gauthier l'occasion et la possibilité, en réagissant au flot de travaux des années 1970, de prolonger de façon approfondie certains thèmes. Cela conduisit aussi à une forme d'*akmè* lors des années 1980, par la parution de grands articles, sur le droit de saisie, les métèques, les cités hellénistiques et au livre sur les cités grecques et leurs bienfaiteurs, qui en tissait nombre de fils⁸⁷.

⁸⁴ Voir les comptes-rendus d'I. Savalli-Lestrade, *BE*, 2021, 63 et Savalli-Lestrade 2021. Ajoutons que, comme le livre de Knäpper, l'ouvrage se signale par le grand nombre de coquilles qu'il contient (entre autres pour le français). Il est significatif que les autres comptes-rendus de cet ouvrage fassent exclusivement référence à Gawantka, qui aurait constitué la *communis opinio*, salutairement combattue par Saba (Sänger 2012 et surtout McCauley 2022). Faut-il seulement incriminer la barrière des langues ?

⁸⁵ Sans doute y a-t-il une notable exception avec la thèse de J. James, *Greek International Law: Networks, Socialization, and Compliance*, soutenue à l'univ. de Columbia, dont il prépare la publication.

⁸⁶ Comme l'a bien exprimé H.-U. Wiemer : « His *thèse de doctorat* (...) appeared as a book in 1972 and quickly established his reputation as a leading expert on the history and institutions of Greek city-states » (Wiemer 2012).

⁸⁷ En résumant ainsi une carrière à grands traits, je simplifie nécessairement. Je ne

Si, dans ce parcours, l'auteur a souvent défendu ses positions (ainsi sur les proxènes, sur l'asylie), il a souvent évolué. L'effacement de soi et l'absence de vaste perspectives *in fine*, que l'on relève dans les *Symbola*, ne caractérisent pas toute l'œuvre de P. Gauthier, qui a offert ces ouvertures par la suite. Du reste, il est fort probable qu'il aurait renié une partie de ses propres pages. J'en veux pour preuve les perspectives de la conclusion :

Pour les institutions, la coupure essentielle me paraît se situer non après Chéronée, mais après Pydna. C'est alors que les communautés se dissolvent peu à peu, et l'évolution de la pratique judiciaire est un terrible signe de cette dissolution. La suspension puis la disparition des tribunaux civiques, le recours généralisé à des juges étrangers, marquent l'éclatement des communautés. Avec les tribunaux civiques, symboles de l'indépendance et de la cohésion de la communauté, ce sont les cités elles-mêmes, en tant que communautés délibérantes, qui disparaissent. Les *symbola* qu'elles concluent encore n'ont plus rien de commun avec ceux des périodes précédentes : les conventions, désormais, protègent des « personnes » qu'oppose seulement un litige, non des « citoyens » comparaisant devant leurs pairs.

En bref, l'étude des institutions concernant les étrangers requérait deux conditions : qu'il y ait des cités indépendantes, et que ces cités soient composées d'individus libres, c'est-à-dire de citoyens personnellement solidaires de la communauté. Avant le V^e siècle, il y a bien des cités ; mais des citoyens ? Dès qu'on quitte le groupe, tout homme est un étranger. Après le II^e siècle, les cités s'évanouissent peu à peu, ne laissant plus que des individus : comment pourrait-on encore être un étranger ?⁸⁸

Le raccourci est saisissant, abrupt, et largement contredit par certains travaux de L. Robert, et la plupart de ceux de P. Gauthier effectués après

considère pas non plus que les travaux de P. Gauthier qui ont suivi (*grosso modo* de 1987 à 2005) sont de moindre importance, mais ils sont dominés par l'épigraphie, avec le *Bulletin épigraphique* et la publication d'un grand nombre de nouvelles inscriptions – autre héritage de L. Robert.

⁸⁸ Gauthier 1972, 378. Dans la même tonalité, ce passage, p. 346 : « Dans ces conditions, le recours à des juges étrangers permet sans doute de trouver une solution aux problèmes judiciaires, tout en apaisant les conflits sociaux, mais c'est aussi la marque de l'éclatement des communautés civiques et de leur irrémédiable décadence. Plus que tout autre chose, en effet, l'exercice de la justice symbolisait à la fois la souveraineté de la cité et la participation des citoyens aux affaires communes : Aristote ne définissait-il pas le citoyen comme celui qui participait aux délibérations et à l'exercice de la justice ? C'est cet idéal du δῆμος κρίνων qui s'évanouit peu à peu. »

cette date, des années 80 aux années 2000⁸⁹. C'est très net ne serait-ce que pour l'appréciation portée sur la signification historique des juges étrangers : en 1984, il l'expose sous la forme d'une alternative – symptôme de difficulté ou facteur de démocratisation – et en 1993, neutre : dans les deux articles, il souligne la persistance des tribunaux civiques à côté de l'appel aux juges étrangers⁹⁰.

Mais, au-delà de l'évolution de la pensée de l'auteur, sans doute faudrait-il reprendre ou prolonger l'étude après 168, même si, comme la lecture des *Staatverträge* IV le montre, les documents n'abondent pas⁹¹. De même, d'un point de vue historique (et non de juriste), il manquait-il aussi dans les *Symbola* un développement substantiel sur ces questions au sein des États fédéraux⁹² ; sur le rôle des rois, peut-être sur la question des juges étrangers (sur laquelle la recherche a beaucoup évolué, mais le point de vue est nécessairement inverse par rapport à cet ouvrage), etc.

N'en demandons pas trop. Ce livre s'inscrivait il y a cinquante ans dans des perspectives précises, *d'histoire* des institutions, moins du droit, même si cela se recoupe nécessairement. Aride certes, difficile d'accès, forcément daté, parfois dépassé, il est remarquable qu'aujourd'hui encore il soit utile, pour reprendre un qualificatif cher à son auteur.

Bibliographie

- Adak (2003) = M. Adak, *Metöken als Wohltäter Athens. Untersuchungen zum sozialen Austausch zwischen ortsansässigen Fremden und der Bürgergemeinde in klassischer und hellenistischer Zeit, ca. 500-150 v. Chr.*, Munich 2003.
- Aymard 1938a = A. Aymard, *Les Assemblées de la Confédération achaienne*, thèse principale, 1938, Bordeaux 1938 (réédition 1967).
- Aymard 1938b = A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la Confédération achaienne (198-189 av. J.-C.)*, thèse complémentaire, Bordeaux, 1938.
- Aymard 1954 = A. Aymard, *Les cités grecques à l'époque classique. Leurs institutions politiques et judiciaires*, in *Recueils de la Société Jean Bodin*, 6, 1 (1954), 49-68 (= Aymard 1967, 273-284).

⁸⁹ Gauthier 1984a ; 1984b ; 1993 ; 2005.

⁹⁰ Gauthier 1984b, 102-104 et 1993, 223-225 – je note au passage qu'il a alors annoncé qu'il comptait « y revenir dans une étude plus détaillée » (p. 223) : le sujet aurait pu connaître d'autres développements.

⁹¹ Errington 2020.

⁹² Même s'il y consacre quelques pages dans le ch. VII, 369-371.

- Aymard 1958 = A. Aymard, *Les étrangers dans les cités grecques aux temps classiques*, in *Recueils de la Société Jean Bodin*, 9 (1958), 119-139 (= Aymard 1967, 300-313).
- Aymard 1967 = A. Aymard, *Études d'histoire ancienne*, Paris 1967.
- Azoulay 2004 = V. Azoulay, *Xénophon et les grâces du pouvoir. De la charis au charisme*, Paris 2004.
- Beyre 1975 = D. Beyre, Compte-rendu de Gauthier 1972, in *Augustinus. Revista trimestral publicada por los Padres Agustinos Recoletos*, 20 (1975), 427.
- Blok 2017 = J. Blok, Compte-rendu de Mack 2015, in *CR*, 67 (2017), 152-154.
- Bousquet et Gauthier 1994 = J. Bousquet et P. Gauthier, *Inscriptions du Létôon de Xanthos*, in *REG*, 107 (1994), 319-361.
- Braccesi 1974 = L. Braccesi, Compte-rendu de Gauthier 1972, in *Riv.Fil.*, 102 (1974), 358-361.
- Braudel 1965 = F. Braudel, *André Aymard*, in *Annales*, 20/3 (1965), 341-342.
- Bravo 1980 = B. Bravo, Sylan. *Représailles et justice privée contre des étrangers dans les cités grecques*, in *ANSP*, s. 3, 10/3 (1980), 675-987.
- Brélaz 2009 = C. Brélaz, *Les bienfaiteurs, "sauveurs" et "fossoyeurs" de la cité hellénistique ? Une approche historiographique de l'évergétisme*, in O. Curty (éd.), *L'huile et l'argent. Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique*, Fribourg 2009, 37-56.
- Busolt-Swoboda 1920-1924 = G. Busolt et H. Swoboda, *Griechische Staatskunde*, I-II, Munich 1920-1924.
- Carbon 2017 = J.-M. Carbon, Compte-rendu de Wijma 2014, in *AC*, 80 (017), 444-7.
- Cataldi 1983 = S. Cataldi, *Symbolai e relazioni tra le città greche nel V secolo a. C. Introduzione, edizione critica, traduzione, commento e indici*, Pise 1983.
- Cawkwell 1979 = G. L. Cawkwell, Compte-rendu de Gauthier 1976, in *CR*, 29 (1979), 17-9.
- Chaniotis 1996 = A. Chaniotis, *Die Verträge zwischen kretischen Poleis in der hellenistischen Zeit*, Stuttgart 1996.
- Christ 2020 = M. R. Christ, *Xenophon and the Athenian Democracy. The Education of an Elite Citizenry*, Cambridge 2020.
- Cohen 2000 = E. Cohen, *The Athenian Nation*, Princeton 2000.
- Culasso Gastaldi 2004 = E. Culasso Gastaldi, *Le prossenie ateniesi del IV secolo a.C. : gli onorati asiatici*, Alessandria 2004.
- Domingo Gygas 2016 = M. Domingo Gygas, *Benefaction and Rewards in the Ancient Greek City: the Origins of Euergetism*, Cambridge 2016.
- Dreher 2003 = M. Dreher (éd.), *Das antike Asyl. Kultische Grundlagen, rechtliche Ausgestaltung und politische Funktion*, Cologne 2003.

- Duroselle 1970 = J.-B. Duroselle, *Le nouveau doctorat*, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 17, 1970, 127-136.
- Ehrenberg 1943 = V. Ehrenberg, *The people of Aristophanes: a Sociology of old Attic Comedy*, Oxford 1943.
- Ehrenberg 1965 = V. Ehrenberg, *Der Staat der Griechen*, 2^e éd. Zurich 1965.
- Ehrenberg 1974 = V. Ehrenberg, compte-rendu de Gauthier 1972, *JHS*, 94 (1974), 228-229.
- Ehrenberg 1976 = V. Ehrenberg, *L'État grec : la cité, l'État fédéral, la monarchie hellénistique*, trad. fr. Paris 1976 (d'abord Ehrenberg 1965 puis *The Greek State*, 2^e éd., Londres 1974).
- Errington 2020 = M. Errington, *Die Staatsverträge des Altertums*, IV, *Die Verträge der griechisch-römischen Welt von ca. 200 v. Chr. bis zum Beginn der Kaiserzeit*, Munich 2020.
- Feyel 2009 = C. Feyel, *Δοκιμασία. La place et le rôle de l'examen préliminaire dans les institutions des cités grecques*, Nancy 2009.
- Feyel 2014 = C. Feyel, Compte-rendu de Wijma 2014, in *RPhil*, 88 (2014), 207-10.
- Foraboschi 1978 = D. Foraboschi, Compte-rendu de Gauthier 1976, in *Athenaeum*, 66 (1978), 421-3.
- Francotte 1910 = H. Francotte, *De la condition des étrangers dans les cités grecques*, in *Mélanges de droit public grec*, Liège, 1910 (1903).
- Fröhlich 2017 = P. Fröhlich, Compte-rendu de Mack 2015, *Topoi*, 21 (2017), 545-551.
- Gauthier 1972 = P. Gauthier, *Symbola. Les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy 1972 (Annales de l'Est, 42).
- Gauthier 1974 = P. Gauthier, "Générosité" romaine et "avarice" grecque : sur l'octroi du droit de cité, in *Mélanges W. Seston*, Paris, 1974, 207-215 (= Gauthier 2011, 3-12).
- Gauthier 1976a = P. Gauthier, *Épigraphie grecque et institutions grecques*, in *École pratique des hautes études. IV^e section, Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1975-1976* (1976), 337-343.
- Gauthier 1976b = P. Gauthier, *Un commentaire historique des Poroi de Xénophon*, Genève 1976 (Hautes Études du monde gréco-romain, 8).
- Gauthier 1977 = P. Gauthier, *Les ventes publiques de bois et de charbon. À Propos d'une inscription de Délos*, in *BCH*, 101 (1977), 202-208.
- Gauthier 1981 = P. Gauthier, *La citoyenneté en Grèce et à Rome : participation et intégration*, in *Ktèma*, 6 (1981), 167-179 (= Gauthier 2011, 13-33).
- Gauthier 1982a = P. Gauthier, *Épigraphie et institutions grecques*, in *École pratique des hautes études. IV^e section, Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1978-1979* (1982), 321-328.

- Gauthier 1982b = P. Gauthier, *Les saisies licites aux dépens des étrangers dans les cités grecques*, *RHDE*, 60 (1982), 553-572 (= Gauthier 2011, 81-111).
- Gauthier 1984a = P. Gauthier, *Le programme de Xénophon dans les Poroi*, in *RPhil.*, 58 (1984), 181-199 (= Gauthier 2011, 221-244).
- Gauthier 1984b = P. Gauthier, *Les cités hellénistiques : épigraphie et histoire des institutions et des régimes politiques*, in *Actes du VIII^e congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Athènes 1984, 82-107 (= Gauthier 2011, 315-350).
- Gauthier 1985 = P. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs. IV^e-I^{er} siècle av. J.-C.*, *BCH Suppl.* XII, Athènes 1985.
- Gauthier 1988 = P. Gauthier, *Métèques, périèques et paroikoi : bilan et points d'interrogation*, in R. Lonis (éd.), *L'étranger dans le monde grec*, Nancy 1988, 23-46 (= Gauthier 2011, 55-77).
- Gauthier 1999 = P. Gauthier, *Symbola athéniens et tribunaux étrangers à l'époque hellénistique*, *BCH*, 123 (1999), 157-174 (= Gauthier 2011, 145-168).
- Gauthier 2000 = P. Gauthier, *Les institutions politiques de Delphes au II^e siècle a.C.*, in A. Jacquemin (ed.), *Delphes cent ans après la Grande fouille. Essai de bilan. Actes du colloque organisé par l'EFA, 17-20 septembre 1992*. *BCH*, Suppl. 36, Athènes 2000, 109-138 (= Gauthier 2011, 375-417).
- Gauthier 2002 = P. Gauthier, *Remerciements*, in *Remise à Philippe Gauthier de son épée d'académicien*, Paris, 2002, 23-28.
- Gauthier 2005 = P. Gauthier, *Introduction*, in P. Fröhlich et C. Müller, éd., *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, Genève 2005 (Hautes Études du monde gréco-romain, 35), 1-6.
- Gauthier 2007 = P. Gauthier, *Louis Robert*, in Robert 2007, 11-20.
- Gauthier 2010 = P. Gauthier, *Xenophon's Programme in the Poroi*, in V. Gray (ed.), *Oxford Readings in Classical Studies: Xenophon*, Oxford 2010, 113-136 [Traduction de Gauthier 1984a].
- Gauthier 2011 = P. Gauthier, *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, Paris 2011.
- Gawantka 1975 = W. Gawantka, *Isopolitie. Ein Beitrag zur Geschichte der zwischenstaatlichen Beziehungen in der griechischen Antike*, Munich 1975.
- Gawantka 1985 = W. Gawantka, *Compte-rendu de Marek 1984*, in *HZ*, 241 (1985), 657-65.
- Gschnitzer 1973 = F. Gschnitzer, s.v. *Proxenos*, *RE Suppl.* XIII (1973), 629-730.
- Guicharrousse 2015 = R. Guicharrousse, *Compte-rendu de Wijma 2014*, in *Kernos*, 28 (2105), 280-282.
- Habicht 1995 = C. Habicht, *Ist ein "Honoratiorenregime" das Kennzeichen der Stadt im späteren Hellenismus?*, in M. Wörle et P. Zanker (éd.), *Stadt und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich 1995, 87-92.

- Habicht 2002 = C. Habicht, *Die Ehren der Proxenoï. Ein Vergleich*, in *MH*, 59 (2002), 13-30.
- Hamon 2009 = P. Hamon, *Démocraties grecques après Alexandre : à propos de trois ouvrages récents*, *Topoi* 16 (2009), 347-382.
- Hamilton 1976 = C. D. Hamilton, Compte-rendu de Gauthier 1972, in *American Historical Review*, 86 (1976), 105.
- Herrmann 1979 = P. Herrmann, *Die Stadt Temnos und ihre auswärtigen Beziehungen in hellenistischer Zeit*, in *MDAI (I)* 29 (1979), 239-271 (= P. Herrmann, *Kleinasien im Spiegel epigraphischer Zeugnisse. Ausgewählte kleine Schriften*, Berlin 2016, 543-580).
- Hitzig 1907a = H. Hitzig, *Altgriechische Staatsverträge über Rechtshilfe*, Zurich, 1907.
- Hitzig 1907b = H. Hitzig, *Der griechische Fremdenprozess im Licht der neueren Inschriftenkunde*, in *ZRG* 28 (1907), 211-53.
- Jacquemin, Mulliez et Rougemont 2012 = A. Jacquemin, D. Mulliez et G. Rougemont, *Choix d'inscriptions de Delphes, traduites et commentées*, Athènes 2012.
- Jolly 1993 = C. Jolly, *La thèse de lettres aux XIX^e et XX^e siècles : les principaux textes législatifs et réglementaires*, in C. Jolly et B. Neveu (ed.), *Éléments pour une histoire de la thèse*, Paris 1993 (Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne, 12), 113-176.
- Kalliontzis 2020 = Y. Kalliontzis, *Contribution à l'épigraphie et à l'histoire de la Béotie hellénistique. De la destruction de Thèbes à la bataille de Pydna*, Athènes 2020.
- Kamen 2013 = D. Kamen *Status in classical Athens*, Princeton 2013.
- Karady 1986 = V. Karady, *Les universités de la troisième République*, in J. Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse 1986, 323-365.
- Kennedy 2018 = R. F. Kennedy, Compte-rendu de Wijma 2014, in *Klio*, 100 (2018), 312-315.
- Kissler 2019 = N. Kissler, *Victor Ehrenberg und Frankfurt*, in R. Färber und F. Link (ed.), *Die Altertumswissenschaften an der Universität Frankfurt 1914-1950. Studien und Dokumente*, Bâle 2019, 73-87.
- Knäpper 2018 = K. Knäpper, *Hieros kai Asylos. Territoriale Asylie im Hellenismus in ihrem historischen Kontext*, Stuttgart 2018.
- Knoepfler 2001 = D. Knoepfler, *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, Lausanne 2001 (Eretria XI).
- Kuhlmann et Schneider 2012 = P. Kuhlmann et H. Schneider (ed.), *Geschichte der Altertumswissenschaften, Der Neue Pauly, Suppl. 6*, Stuttgart 2012, 350-353.
- Lasagni 2021 = C. Lasagni, Compte-rendu de Knäpper 2018, in *Klio*, 103 (2021), 305-31.

- Le Rider 2002 = G. Le Rider, *Allocution de M. Georges Le Rider*, in *Remise à Philippe Gauthier de son épée d'académicien*, Paris, 2002, 19-22.
- Lefèvre 1998 = F. Lefèvre, *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions* (BEFAR 298), Athènes 1998.
- Lewis 1975 = D. M. Lewis, *The right of the alien*, in *CR*, 25 (1975), 262-263.
- Lintott 2004 = A. Lintott, *Sula – Reprisal by seizure in greek inter-community relations*, in *CQ*, 54 (2004), 340–353.
- Ma 2004 = J. Ma, *Antiochos III et les cités d'Asie Mineure occidentale*, trad. fr. Paris 2004.
- Ma 2008 = J. Ma, *Paradigms and Paradoxes in the Hellenistic World*, in *Studi ellenistici*, 20 (2008), 371-385.
- Monceaux 1896 = P. Monceaux, *Les proxénies grecques*, Paris 1896.
- Mack 2015 = W. Mack, *Proxeny and the Polis*, Oxford 2015.
- Mack 2019 = W. Mack, *Beyond Potential Citizenship : A Network Approach to Understanding Grants of Politeia*, in M. Dana et I. Savalli-Lestrade, (ed.), *La cité interconnectée dans le monde gréco-romain*, Bordeaux 2019, 61-82.
- Mack 2022 = W. Mack, "Where Are the Proxenoï?" *Social Network Analysis, Connectivity and the Greek Poleis*, in *Past & Present*, 257 (2022), 11-54.
- Maffi 1983 = A. Maffi, *Studi di epigrafia giuridica greca*, Milan 1983.
- Magnetto 2019 = A. Magnetto, *Modelli di negoziazione e di conclusione dei trattati in epoca classica ed ellenistica*, in M. Dana et I. Savalli-Lestrade (éd.), *La cité interconnectée dans le monde gréco-romain*, Bordeaux 2019, 149-162.
- Mansouri 2011 = S. Mansouri, *Athènes vue pas ses métèques, V^e-IV^e siècle av. J.-C.*, Paris 2011.
- Marek 1984 = C. Marek, *Die Proxenie*, Francfort 1984.
- Marek 2018 = C. Marek, *Compte-rendu de Mack 2015*, in *Klio*, 100 (2018), 928-935.
- McAuley 2022 = A. McAuley, *Compte-rendu de Saba 2020*, in *CR*, 72 (2022), 212-214.
- Mossé 1979 = C. Mossé, *Compte-rendu de Gauthier 1976*, in *REA*, 81 (1979), 339-343.
- Müller 2011 = C. Müller, *Évergétisme et pratiques financières dans les cités de la Grèce hellénistique*, in *REA*, 113 (2011), 345-363.
- Müller 2014 = C. Müller, *La (dé)construction de la politeia. Citoyenneté et octroi de privilèges aux étrangers dans les démocraties hellénistiques*, in *Annales HSS* 69 (2014), 753-775.
- Müller 2015 = C. Müller, *De l'époque classique à l'époque hellénistique : la citoyenneté des Grecs, une citoyenneté en mutation ? Réflexions sur la question de l'appartenance multiple*, in *Studi Ellenistici* 29 (2015), 355-369.

- Müller 2016 = C. Müller, *Le prestige peut-il s'acheter ? Réflexions sur la vente de la citoyenneté et des honneurs dans les cités grecques aux époques hellénistique et romaine*, in R. Baudry et F. Hurlet (ed.), *Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Nanterre 2016, 281-294.
- Müller 2022 = C. Müller, *Migration et mémoire: Milet et ses apoikiai à l'époque hellénistique*, in G. R. Tsetskhladze (ed.), *Ionians in the West and East*, Leyde 2022, 334-360.
- Niku 2007 = M. Niku, *The Official Status of the Foreign Residents in Athens, 322-120 B.C.*, Helsinki 2007.
- Oost 1976 = S. I. Oost, *Compte-rendu de Gauthier 1972*, *CPh*, 71 (1976), 292-293.
- Osborne 2002 = R. Osborne, *Compte-rendu de Cohen 2000*, *CPh*, 97 (2002), 93-98.
- Passeron 1986 = J.-C. Passeron, *1950-1980 : l'Université mise à la question : changement de décor ou changement de cap ?*, in J. Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse 1986, 367-419.
- Piérart 1976 = M. Piérart, *Compte-rendu de Gauthier 1972*, in *AC*, 45 (1976), 345-347.
- Pleket 1980 = H. W. Pleket, *Compte-rendu de Gauthier 1976*, in *Mnemosyne* 33 (1980), 190-195.
- Pouilloux 1974 = J. Pouilloux, *Symbola*, in *REG*, 76 (1974), 111-116.
- Prost 1992 = A. Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, Paris 1992.
- Rebenich 2021 = S. Rebenich, *Die Deutschen und ihre Antike. Eine wechselvolle Beziehung*, Stuttgart 2021.
- Richard 1978 = H. Richard, *Compte-rendu de Gauthier 1972*, in *RHDE*, 56 (1978), 625-629.
- Ribbsby 1996 = K. Ribbsby, *Asyilia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley 1996.
- Robert 2007 = L. Robert, *Choix d'écrits*, éd. par D. Rousset, Paris 2007.
- Roussel 1978 = D. Roussel, *Compte-rendu de Gauthier 1976*, in *RH* 260 (1978), 214-7.
- Rousset 2014 = D. Rousset, *Philippe Gauthier (1935-2013)*, in *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, 145 (2014), xix-xxii.
- Rousset 2017 = D. Rousset, *Épigraphie grecque et géographie historique du monde hellénique*, in *Annuaire de l'EPHE, Section des sciences historiques et philologiques*, 148 (2017) [En ligne : <http://journals.openedition.org/ashp/1935>, consulté le 05 juin 2023].
- Roy 1981 = J. Roy, *Compte-rendu de Gauthier 1976*, in *JHS*, 101 (1981), 153.

- Sánchez 2001 = P. Sánchez, *L'amphictionie des Pyles et de Delphes. Recherches sur son rôle historique, des origines au II^e siècle de notre ère* (HE 148), Stuttgart 2001.
- Sänger 2021 = P. Sänger, Compte-rendu de Saba 2020, in *HZ*, 313.1 (2021), 170-172.
- Savalli-Lestrade 2021 = I. Savalli-Lestrade, Compte-rendu de Saba 2020, in *BMCR* 2021.03.30.
- Schlesinger 1933 = E. Schlesinger, *Die griechische Asylie*, Giessen, 1933.
- Schneider 2012 = H. Schneider, *Victor Ehrenberg*, in Kuhlmann et Schneider 2012, 350-353.
- Schuhl 1965 = P.-M. Schuhl, *Allocution de M. Pierre-Maxime Schuhl, président*, in *REG*, 78 (1965), 43-52.
- Seston 1965 = W. Seston, *André Aymard (1900-1964)*, in *REA*, 67 (1965), 285-286.
- Seston 1967 = W. Seston, *André Aymard (1900-1964)*, in Aymard 1967, XI-XIV.
- Sosin 2016 = J. D. Sosin, *A Metic was a Metic*, in *Historia*, 65 (2016), 2-13.
- Szanto 1892 = E. Szanto, *Das griechische Bürgerrecht*, Fribourg-en-Brisgau 1892.
- Trevett 2014 = J. Trevett, Compte-rendu de Kamen 2013, in *BMCR* 2014.02.35.
- Valence et Poucet 2016 = D. Valence et B. Poucet (dir.), *La loi Edgar Faure : Réformer l'université après 1968*, Rennes 2016.
- Verdin 1976 = H. Verdin, Compte-rendu de Gauthier 1972, in *RBPh*, 54/3 (1976), *Langues et littératures modernes*, 973-974.
- Vidal-Naquet 1998 = P. Vidal-Naquet, *Mémoires 2. Le trouble et la lumière, 1955-1998*, Paris 1998.
- Virgilio 1969a = B. Virgilio, *Ἰ πρόξενοι testimoni in alcuni documenti epigrafici di Magna Grecia*, in *BIDR*, 11 (1969), 9-17 (= Virgilio 1988, 13-22).
- Virgilio 1969b = B. Virgilio, *Rassegna di studi sulle prossenie greche*, in *Riv.Fil.*, 96 (1969), 494-501.
- Virgilio 1975 = B. Virgilio, Compte-rendu de Gauthier 1972, in *Athenaeum*, 53 (1975), 184-187.
- Virgilio 1988 = B. Virgilio, *Epigrafia e storiografia. Studi di Storia Antica*, I, Pise 1988.
- Walbank 1978 = M. Walbank, *Athenian Proxemies of the Fifth Century B.C.*, Toronto 1978.
- Walbank 1987 = M. Walbank, Compte-rendu de Marek 1984, in *Gnomon*, 59 (1987), 459-461.
- Whitehead 1977 = D. Whitehead, *The Ideology of the Athenian Metic*, Cambridge 1977.
- Whitehead 1984 = D. Whitehead, *Immigrant Communities in the Classical Polis: Some Principles for a Synoptic Treatment*, in *AC*, 53 (1984), 47-59.

- Whitehead 1986 = D. Whitehead, *The ideology of the Athenian metic: some pendants and a reappraisal*, in *PCPhS*, 32 (1986), 145-158.
- Wiemer 2012 = H.-U. Wiemer, *Compte-rendu de Gauthier 2011*, in *BMCR* 2012.09.31.
- Wiemer 2013 = H.-U. Wiemer, *Hellenistic Cities: the End of Greek Democracy?*, in H. Beck (ed.), *Blackwell Companion to Ancient Greek Government*, Oxford 2013, 54-69.
- Wijma 2014 = S. Wijma, *Embracing the Immigrant. The Participation of Metics in Athenian Polis Religion (5th-4th century BC)*, Stuttgart 2014.
- Wörrle 2002 = M. Wörrle, *Allocution de Michael Wörrle*, in *Remise à Philippe Gauthier de son épée d'académicien*, Paris 2002, 15-18.
- Ziegler 1975 = W. Ziegler, *Symbolai und Asyilia*, Diss. Bonn 1975.
- Ziegler 1980 = K.-H. Ziegler, *Compte-rendu de Gauthier 1972*, in *ZRG*, 97 (1980), 323-329.